

**PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 mars 2023**

**Date convocation :** 17 mars 2023

**Membres en exercice :** 14

**Membres présents :** 8

**Pouvoir :** /

**Exprimés :** 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L.2121.10 et L.2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BEHAREL, Maire.

**Etaient présents :**

M<sup>me</sup> CHAPELLE Vanessa *1<sup>ère</sup> adjointe*, M. MACHURET Alain *2<sup>ème</sup> adjoint*, M<sup>me</sup> BLONDÉ Monique *Conseillère municipale*, M. CAUCHOIS Olivier *Conseiller municipal*, M. GILLES Nicolas *Conseiller municipal*, M<sup>me</sup> LANGLOIS Josiane *Conseillère municipale*, M<sup>me</sup> PARMENTIER Valérie *Conseillère municipale*.

**Etaient excusés :**

M. ALVES-CERDEIRA Grégory *Conseiller municipal*, M. ANQUETIL William *Conseiller municipal*, M<sup>me</sup> ANQUETIL Patricia *Conseillère municipale*, M. LENABOUR Rudy *Conseiller municipal*, M<sup>me</sup> MACHURET Marie-Lyne *Conseillère municipale*, M<sup>me</sup> NOBLET Irina *Conseillère municipale*.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2023.
2. Délibération pour la modification de la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint technique territorial.
3. Création d'un poste d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 pour une durée hebdomadaire de service de 12/35<sup>ème</sup> et modification du tableau des effectifs.
4. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le bail avec Monsieur Guillaume Le Sourd pour le local commercial (*34 bis, Rue Principale*).
5. Délibération pour la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2023.
6. Délibération pour l'octroi d'une subvention aux associations pour 2023.
7. Organisation des manifestations 2023 (*Repas des aînés, Fête de Printemps, Foire à tout, Journées du patrimoine...*).
8. Questions diverses.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Madame Vanessa CHAPELLE est désignée secrétaire de séance.

**1. Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2023.**

⇒ Après discussion, les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

## **2. Délibération pour la modification de la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint technique territorial (délibération 2023/005)**

---

Monsieur le Maire explique que le poste d'adjoint technique territorial (*Missions : Ménage à la Mairie et à la Salle des fêtes*) est actuellement occupé par Madame Solédad JONES pour une durée hebdomadaire de service de 18/35<sup>ème</sup> dont 12/35<sup>ème</sup> mis à disposition de la commune de Charleval depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

La commune de Charleval ayant besoin de personnel, suite à un départ en retraite, souhaite employer Madame Solédad JONES à compter du 1<sup>er</sup> avril pour une durée hebdomadaire de service de 31/35<sup>ème</sup>.

Madame Solédad JONES restera agent de la commune pour 6/35<sup>ème</sup>.

Une demande de réduction de la durée de service a été faite et acceptée par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion en date du 7 mars 2023.

⇒ **Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Décide de réduire la durée hebdomadaire de service de 18/35<sup>ème</sup> à 6/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.**
- **Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette décision.**

## **3. Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 pour une durée de 12/35<sup>ème</sup> et modification du tableau des effectifs (délibération 2023/006)**

---

Monsieur le Maire explique que la Mairie emploie Madame Marie-Christine GILLES depuis le 20 juin 2017 pour une durée de service de 12/35<sup>ème</sup> pour l'accueil et la gestion de l'Agence Postale. Elle souhaite mettre fin à son contrat le 31 juillet 2023.

Afin d'assurer la continuité du service, il convient de recruter un/une remplaçant(e) à compter du mois de juin afin d'assurer une période de transition.

⇒ **Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Décide d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 pour une durée de service hebdomadaire de 12/35<sup>ème</sup>.**
- **De modifier le tableau des effectifs en ajoutant la création de ce poste.**
- **Décide d'ouvrir les crédits au budget 2023.**
- **Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette décision.**

## **4. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le bail avec Monsieur Guillaume LE SOURD pour le local commercial – 34 bis Rue Principale (délibération 2023/007)**

---

Monsieur le Maire explique que le local qui a été loué à Madame TOUCK à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 est vacant depuis le 1<sup>er</sup> février 2023.

Monsieur Guillaume LE SOURD souhaite louer le local à compter du 17 avril pour son activité de brocanteur.

Le loyer reste inchangé 175 € charges comprises.

⇒ **Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec Monsieur Guillaume LE SOURD ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.**

## 5. Délibération pour la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 (délibération 2023/008)

---

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le Conseil Municipal doit voter les taxes directes locales.

Rappel des taux pour l'année 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 31.98 %
- Taxe foncière (non bâti) : 16.81 %

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 projections.

⇒ **Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants :**

- Taxe foncière (bâti) : 32.60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 17.13 %
- Taxe d'habitation : 8.59 %

## 6. Délibération pour l'octroi d'une subvention aux associations pour l'année 2023 (délibération 2023/009)

---

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'étudier les demandes de subventions reçues à la mairie pour l'année 2023.

⇒ **Après discussion, délibération et vote à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes qui feront l'objet d'une inscription au budget 2023 :**

	Montant
Amicale des aînés	500
Comité des fêtes	3 000
Amicale des anciens combattants	500
CrossF'Hiit'nness Club	100
Souvenir de Mortemer	100
Croix Rouge	300
C.F.A.I.E. Val de Reuil	75
C.F.A.- CFPPA Horticoles	75
Sapeurs Pompiers de Lyons-La-Forêt	200
Les restos du cœur	600
Andel'Handicap	250
Association des élus du canton de Lyons	212
Club des aînés du canton	220
L'outil en main de l'Andelle	300
Comité de jumelage	30
Haugr	200
Association Charline	100
Autres associations	500
Activité sportive ou culturelle	800
<b>Total</b>	<b>8 062</b>

## 7. Organisation des manifestations 2023.

---

**Repas des aînés** : Dimanche 23 avril.

Les invitations ont été distribuées. Inscription jusqu'au 7 avril.

**Fête de Printemps** : Dimanche 14 mai.

**Foire à tout** : Vendredi 14 juillet.

**Journée du Patrimoine** : Ouverture de l'église – Feu d'artifice.

## 8. Questions diverses.

---

### **SYGOM – Journées broyage**

La Mairie ne participera pas à l'opération « Journées Broyage » en raison du manque de personnes intéressées lors de la première édition.

### **Distributeur de pain**

Monsieur le Maire explique qu'il a pris contact à plusieurs reprises avec Madame Louiset (*Propriétaire de la Boulangerie de Perriers sur Andelle et du distributeur de pain*) et avec Monsieur Gautier (*Boulangerie de Fleury sur Andelle*) pour qu'une solution soit trouvée pour la remise en fonctionnement du distributeur. La Mairie est en attente d'une réponse de Monsieur Gautier.

*La séance est levée à 20 heures 30.*

Le Maire,  
Pascal BEHAREL



La secrétaire,  
Vanessa CHAPELLE